



Liminaire CAPL N° 2 Mutations Cadres B du 25 juin 2019

Madame la Directrice,

Cette CAP s'ouvre dans un contexte de stupeur et de tremblement de terre pour tous les personnels de la DGFIP.

Aux difficultés croissantes liées aux suppressions de postes et au manque toujours plus criant de moyens, s'ajoute désormais la peur pour notre avenir professionnel.

Vous nous avez communiqué la carte de la future implantation de notre administration sur le département. 16 trésoreries doivent disparaître, des missions fiscales sont supprimées au travers des projets de spécialisation des SIP et SIE de Biarritz, Orthez et Oloron.

Les Services de Gestion Comptable, usines à industrialiser nos tâches et qui n'ont pas vocation à être obligatoirement ouverts aux usagers, ne seront qu'une transition avant le passage en agence comptable de nos missions.

Et pour compenser cela, vous collez de jolies gommettes rouges et bleues qui servent uniquement à colorer le désert des services publics que la Direction Générale met en place.

Ce projet Action Publique 2022 nous est vendu par notre ministre avec des techniques de communication de l'ancien monde et nous est asséné au niveau local à grand renfort de cartes manipulatrices. On appelle cela la « géographie revisitée ». Mais assurément aucun géographe n'a travaillé sur ce projet !

Inutile de nous donner les arguments habituels de nécessaire adaptation, de soi-disant efficacité du regroupement des structures, du redéploiement des personnels pour un meilleur confort de gestion et une amélioration de leurs conditions de vie au travail... Gardez ces arguments pour votre campagne de communication !

Les faits sont têtus, Madame la Directrice : les suppressions ou regroupements de services n'ont jamais conduit à une amélioration de leur fonctionnement.

À terme, il s'agit bien de la fin de l'administration des Finances Publiques, indépendante et de pleine compétence, présente sur les territoires et accessible à tous les citoyens.

Ces projets de destruction du réseau sont facilités par la réforme de la Fonction Publique, en cours d'examen, qui a pour seul but d'anéantir les règles de gestion et de généraliser le recours massif aux contractuels.

Après la casse du Code du Travail, c'est maintenant la liquidation du statut général des fonctionnaires !

Emmanuel Macron et son gouvernement promettent aux agents du service public :

- une accentuation de la dégradation de leurs conditions de vie au travail, aggravée par la suppression des CHS-CT,
- la destruction des prérogatives des CAP,
- l'allongement du temps de vie passé au travail,
- une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite,
- la poursuite du gel de la valeur du point d'indice,
- la baisse drastique du montant des retraites et des pensions.

La casse du statut des fonctionnaires est intolérable : il ne s'agit, ni plus ni moins, que de supprimer encore plus de fonctionnaires et de détruire le Service Public indépendant de toute logique financière et accessible à tous les citoyens sans distinction.

Aujourd'hui, nous allons examiner les demandes de mutation de nos collègues. Des désirs vont sûrement être satisfaits à cette occasion. Mais pour combien de temps ?

En effet, des agents vont être affectés sur des postes voués à disparaître dans les 3 prochaines années et ce alors que les délais de séjour sont désormais de 2 ou 3 ans. Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le Directeur Général a ainsi programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C.

Difficile de construire sa vie professionnelle et personnelle dans ces conditions !

Une nouvelle fois, Madame la Directrice, vous nous proposez de gérer la pénurie.

À l'issue du mouvement local nous avons comptabilisé, au vu des documents envoyés, 34 vacances d'emplois de cadres B dans notre département.

Et une fois de plus aucune précision sur l'affectation des agents ALD ne nous a été communiquée avant la tenue de cette réunion. Nous vous demandons, Madame la Directrice, de donner dès à présent ces informations aux élus du personnel, ainsi que les services d'affectation pour les collègues nommés en Direction au mouvement national.

Les élus CGT Finances Publiques condamnent également le gel des postes sur le PRS, la BCR, le SIP et le CDIF de Pau. Ces décisions empêchent certains collègues d'obtenir satisfaction et inquiètent les agents des structures concernées. Quelles sont donc vos intentions concernant ces services ?

Vous deviez également Madame la Directrice vous prononcer sur la situation délicate du service RH et la nécessité d'y affecter un agent supplémentaire.

Nous attendons aujourd'hui une réponse de votre part.

Vacances d'emplois massives, fermeture de services à venir, postes gelés, suppressions d'emplois sans précédent à prévoir : la CGT Finances Publiques votera **CONTRE** ce mouvement.

***Les élus CGT Finances Publiques 64
Eric MANRY – Françoise CAPDEVIELLE – Pierre NOUQUERET (expert)***